

VILLE de SAINT-QUAY-PORTRIEUX

Aménagement urbain du quartier du Portrieux

Compte rendu de réunion du 27 avril 2012

Liste des participants :

M. BLANC, Maire de St Quay Portrieux
D. THOMAS, DST de St Quay Portrieux

Y. MOUFOK, Président du Comité de Quartier du Portrieux
M. MOIZAN, Vice-président du Comité de Quartier du Portrieux
A. RIFFAUD, Trésorier du Comité de Quartier du Portrieux
E. LEFEBURE, Trésorier adjoint du Comité de Quartier du Portrieux
E. BARREY-CHARIOU, Membre du Comité de Quartier du Portrieux
Y. CONAN, Membre du Comité de Quartier du Portrieux

F. Lagrange, Paysages de l'Ouest

Introduction de M. le maire :

- Suite à l'appel d'offres concernant les éoliennes offshore, M. le maire souhaite que la ville de Saint-Quay-Portrieux soit retenue pour la maintenance des éoliennes. Le choix du site de maintenance sera annoncé dans environ 18 mois.
- La circulation automobile sur le quai de la République est en augmentation constante avec entre autre le développement de la pêche depuis un an. Cette circulation pourrait donc augmenter à nouveau si la maintenance des éoliennes se réalise depuis le port de St Quay Portrieux.
- M. le maire souhaite prendre en compte ces données supplémentaires dans le traitement du quartier avec une implantation de la voie de circulation côté plage et non côté habitations.
- Les études globales du projet seront mises en attente de la décision concernant la maintenance des éoliennes pouvant impacter le projet. Des interventions spécifiques au niveau des espaces verts du parc, des traitements en pied d'habitations et des venelles pourraient être néanmoins entreprises avant.

Présentation des esquisses et discussion :

- Volonté générale d'implanter la voie principale côté plage. Cette voie départementale concentrera la circulation automobile.
- Une contre allée réservée aux livraisons et aux habitants est contrôlée à l'aide de bornes escamotables aux 2 extrémités et intégrée dans l'esplanade piétonne.
- Le comité de quartier souhaite la suppression du stationnement longitudinal côté plage pour des raisons accentogènes (barrières visuelles pour les passages piétons) et esthétiques (cache le front de mer).
- La zone de stationnement côté commerces est proposée en perpendiculaire pour avoir un rendement maximal mais les manœuvres peuvent impacter la fluidité de la circulation.
- Le comité de quartier souhaite augmenter la capacité de stationnement au niveau des arcades. M. LAGRANGE explique les contraintes du site (entrée de garage, banques, forme triangulaire et emprise importante du stationnement dans le cas d'un parking isolé de la circulation).
- Le déplacement du monument aux morts à proximité de la mairie est validé.
- Le comité de quartier pose la question sur le passage en sens unique du bas de la rue de la Victoire permettant la mise en place de stationnements longitudinaux supplémentaires.

Réponse : volonté de conserver la situation actuelle car il est nécessaire de conserver une voie de 6 m au niveau des stationnements situés au niveau des arcades. Problème de gestion de circulation pour les riverains et les utilisateurs des stationnements.

- Bilan du stationnement :
 - Conservation de la capacité existante sur les extrémités de l'aménagement.
 - Par contre, réduction sur la partie centrale entre la rue G. Clémenceau et l'avenue Bocuse. De 80 places actuellement, capacité réduite à 70 places avec le stationnement côté front de mer et réduite à 54 places avec la suppression des places côté front et l'augmentation côté arcades.
- Une attention est apportée sur les girations des véhicules en provenance du quai R. Richet. Certains véhicules sortent avec des bateaux de 30 pieds. Volonté de mettre en place un mini giratoire franchissable.
- Pas de giratoire au niveau du carrefour avec la rue Clémenceau.
- Dans l'espace réservé au marché sur l'esplanade côté port situé entre la rue des banches et la rue G. Clémenceau, il est important de maintenir une sortie vers le giratoire pour éviter toute manœuvre.
- Le comité de quartier souhaite implanter sur la totalité du front de mer une estacade en bois de 2m de large dans la continuité de celle prévue dans les études précédentes proposées sur l'enrochement du quai Richet. M. LAGRANGE précise qu'un tel ouvrage a un coût exorbitant pour gagner de l'espace que nous possédons déjà sur site. Cette estacade peut être envisageable en face de l'ancienne mairie et du « Poisson Rouge » pour augmenter l'emprise publique et ainsi maintenir une terrasse pour le « Poisson Rouge » au-dessus de la plage.
- Le comité de quartier souhaite conserver le garde corps type Dépierre caractéristique de la Ville.
- M. le maire demande aux membres du comité de quartier s'ils souhaitent un traitement particulier des matériaux spécifiques au quartier ou quelque chose d'homogène avec l'ensemble de la Ville. Eviter les effets de rustine.
- Le comité de quartier aborde les questions de réseaux EP et EU. Des études sur la station d'épuration sont actuellement en cours. La réhabilitation de l'ensemble des réseaux se fera en amont des travaux d'aménagement urbain.
- Le comité de quartier propose de mettre en place des éléments pouvant supporter des reproductions de tableaux réalisés sur le quartier : idées de stèles.
- Le comité de quartier souhaite mettre en valeur les venelles.
Réponse : Il sera proposé que les venelles soient intégrées dans l'étude globale.
- Le comité de quartier est d'accord pour une harmonisation du mobilier sur l'ensemble de la Ville.
- M. THOMAS annonce que des études de retraitement de la place Ste Anne seront menées par les services de la ville courant 2012.